

Nom et prénom de l'enfant .....

Date de naissance .....

Nous soussignons les Parents/Père/Mère/responsable légal (rayer la mention inutile)

**Dans le cas de parents séparés ou divorcés exerçant conjointement l'autorité parentale, une autorisation de chacun des parents doit être requise, la diffusion d'images d'un mineur ne constituant pas un acte usuel au sens de l'article 372-2 du code civil.**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable 1 : ..... Tél. portable 2 : .....

Commune de travail : ..... ET .....

Tél. travail 1 : ..... Tél. travail 2 : .....

- Autorise la prise de photographie ou de film dans le cadre des activités du relais parents assistants maternels.  
 N'autorise pas la prise de photographie ou de film dans le cadre des activités du relais parents assistants maternels.

En cas de diffusion sur des supports de communication liés au Relais (Facebook, flyer, lettre du relais, affiche,...), une autorisation de publication vous sera redemandée par écrit. *Selon le Code civil : articles 7 à 15 et Article 9 : respect de la vie privée, le Code pénal : articles 226-1 à 226-7, le Code de procédure civile : articles 484 à 492-1 et CNIL - Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés : Article 38*

**Vous pouvez à tout moment retirer votre autorisation en écrivant à Saint-Brieuc Agglomération, RPAM – Petite Enfance, 3, Place de la Résistance CS 54403 - 22044 Saint Brieuc cedex 2.**

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Père

Mère

Responsable légal